

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 23 (1925)

Heft: 3

Artikel: Note sur le Goniostadigraphe

Autor: A.A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Wo besondere Verhältnisse es aber rechtfertigen, wie z. B. bei Vermessungen nach dem photogrammetrischen Verfahren, ist in bezug auf die Durchführung bzw. die Vergebung der Vermessungen unter Umständen ein anderes Vorgehen angezeigt. Bei diesem neuen Aufnahmeverfahren muß die Vermessung aus wirtschaftlichen und technischen Gründen gleichzeitig über größere, ihrer Gestalt nach zusammenhängende Gebiete (Talschaften) ausgeführt werden. Derartige Vermessungsgebiete werden in der Regel in mehreren Gemeinden, ja sogar in verschiedenen Kantonen liegen. Dabei erfolgt nach durchgeführter Vermarkung in erster Linie die photogrammetrische Aufnahme und deren Auswertung, d. h. die Uebertragung des photographischen Bildes auf die Pläne. Nachher wird die Ergänzung des Vermessungswerkes der einzelnen Gemeinden durch die Vermessung des übrigen, d. h. des durch die Photogrammetrie nicht erfaßten Gebietes nach den bisherigen Aufnahmemethoden vorgenommen.

In derartigen besondern Fällen, wo weder die einzelnen Gemeinden, noch unter Umständen die Kantone in der Lage sein werden, die gemeinsame Durchführung bzw. die Vergebung der photogrammetrischen Aufnahmen zu regeln, soll durch Art. 22, Satz 2, die Möglichkeit geschaffen werden, daß an ihrer Stelle das eidgenössische Justiz- und Polizeidepartement nach Verständigung mit den Kantonen die hiefür notwendigen Anordnungen treffen kann. Die bisherigen guten Erfahrungen bei den photogrammetrischen Probevermessungen im Kanton Sankt Gallen weisen uns auf diesen Weg.

(Schluß folgt.)

Note sur le Goniostadigraphe.

Le Goniostadigraphe E. Masson pour le levé des plans à grande échelle, bien que ne présentant pas, dans sa forme actuelle du moins, un grand intérêt pour le cadastre, mérite cependant une mention dans notre organe professionnel. Il s'agit avant tout d'un appareil permettant de lever rapidement des objets dans un domaine restreint autour de la station et M. Masson a réussi, à ce point de vue à créer un type nouveau

d'instrument destiné à rendre de réels services, surtout dans les villes.

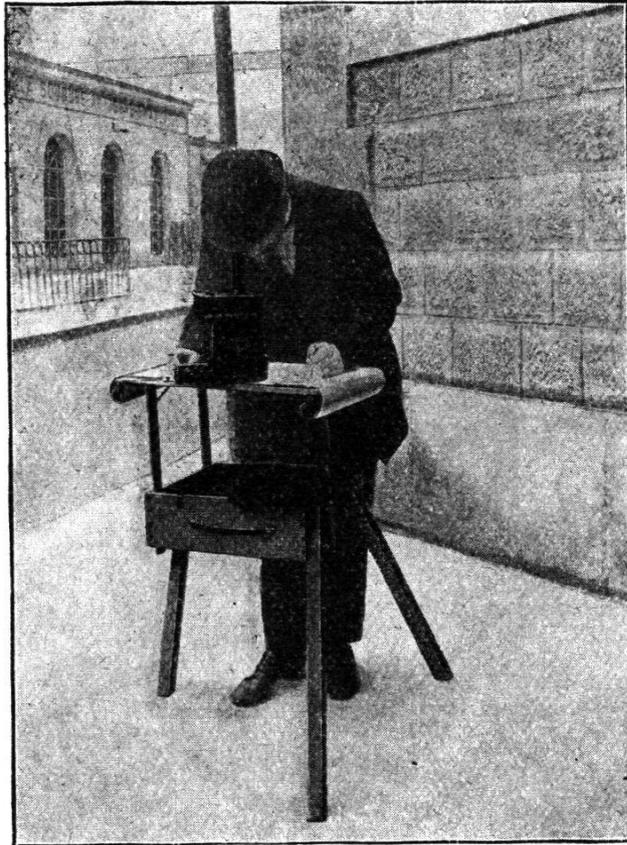


Figure 1.

La figure 1 montre le Goniostadigraphe prêt à fonctionner. Disons d'emblée que la planchette du type spécial construit par M. Masson peut très bien être remplacée, en principe, par une planchette du type courant à trépied et embase à vis calantes. L'intérêt du Goniostadigraphe réside essentiellement dans la conception de l'alidade, ainsi qu'il ressort des figures 2 et 3 ci-contre.

Comme dans le télémètre Wild, le constructeur arrive à s'affranchir des vibrations de l'air en ayant recours à un dédoublement d'image donné par un objectif scié en deux avec décalage relatif des centres optiques des deux moitiés. L'inconvénient habituel du dédoublement réside dans les images grises. Il a été supprimé par l'emploi d'une mire peinte en blanc sur fond noir (figure 4).

Mais la principale innovation consiste dans le fait qu'instantanément, par le simple jeu d'une molette et sans déplacement de l'oeil, l'image est vue sans grossissement ou au con-

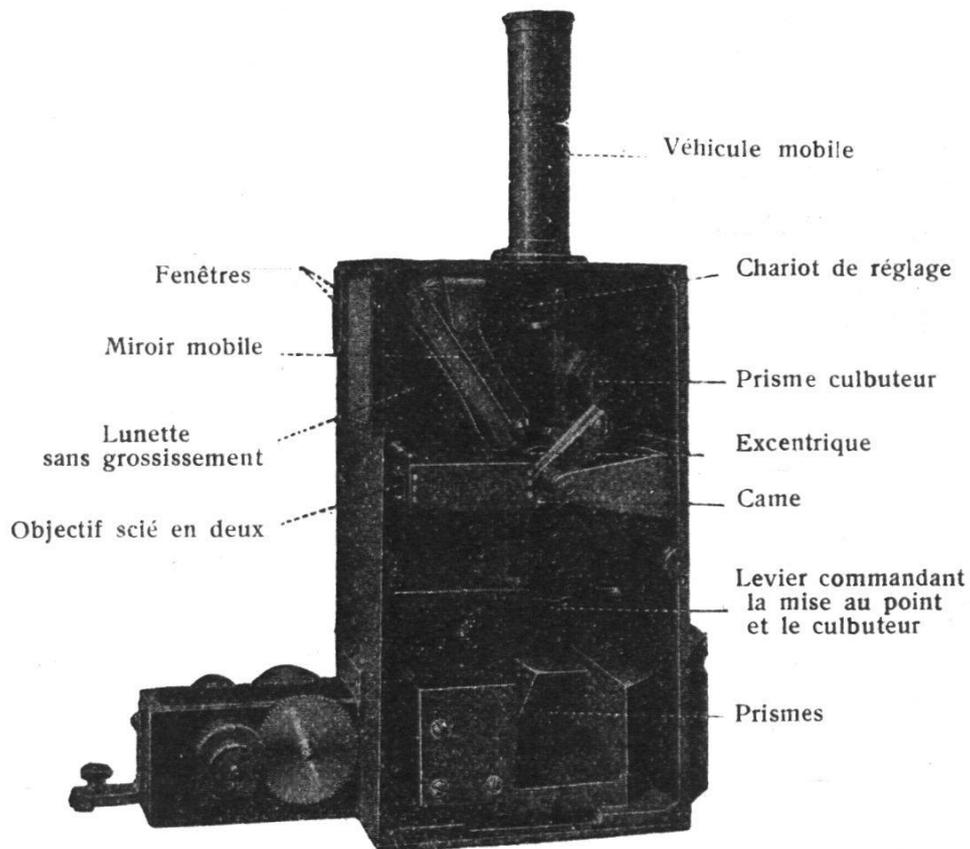
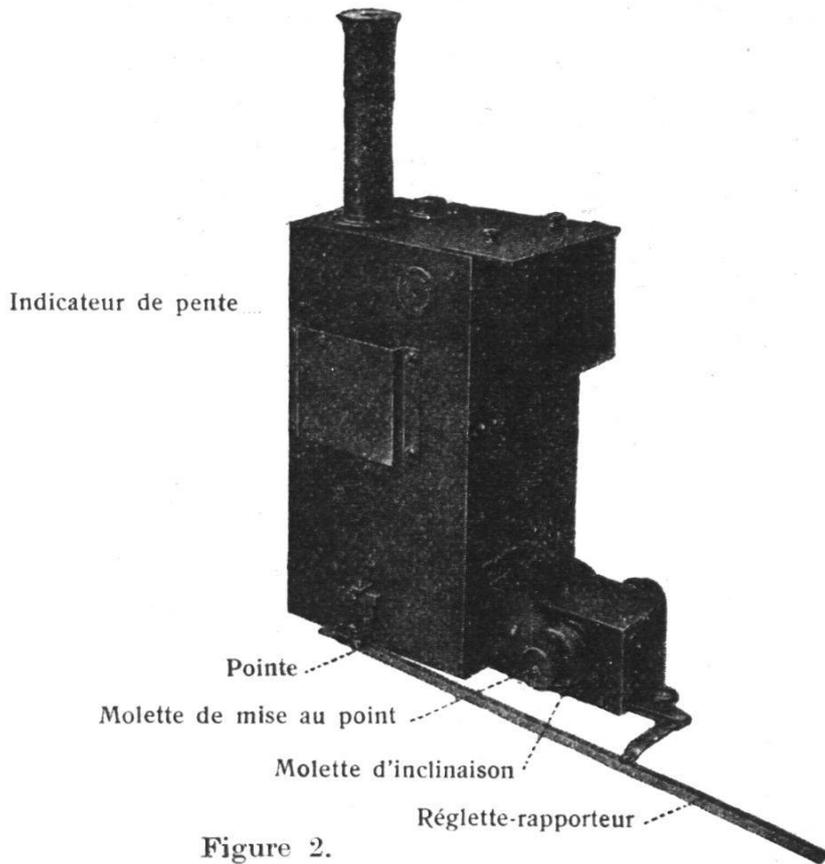


Figure 3.

GONIOSTADIGRAPHE — Couvercles et parasoleil enlevés.
Position lecture de la distance avec pente de 40‰.

traire avec un fort grossissement ce qui permet une détermination soignée des distances. La mise au point s'effectue rapidement par le « véhicule mobile » (fig. 3).

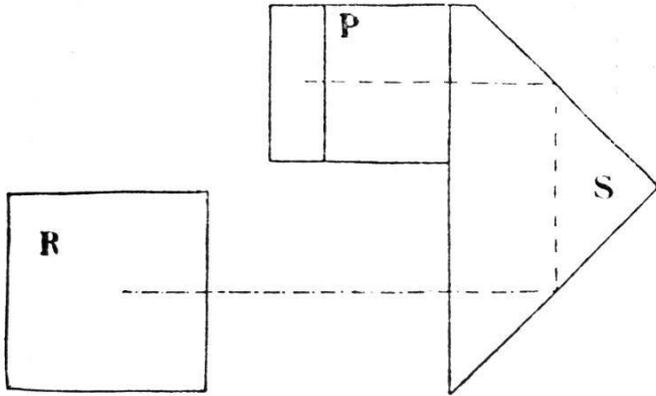


Figure 7.

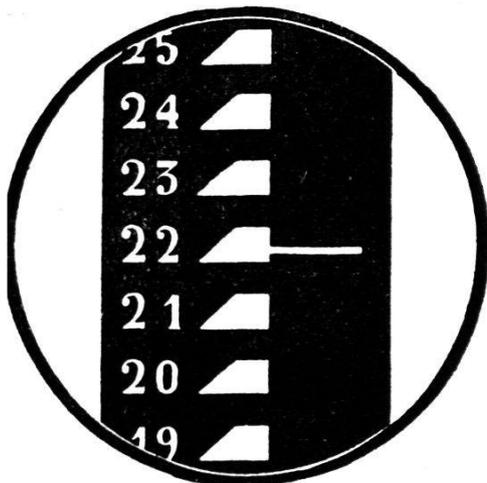
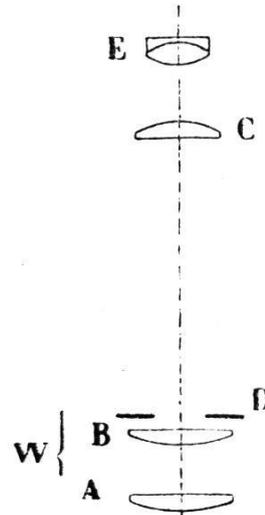


Figure 4.

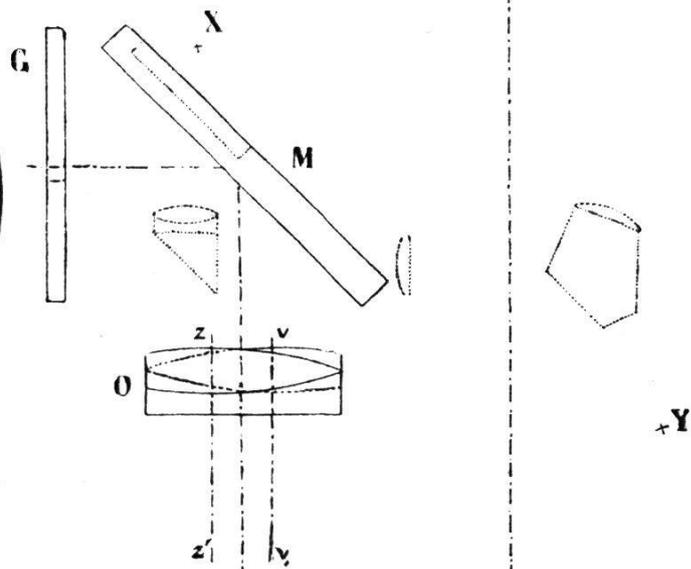


Figure 5.

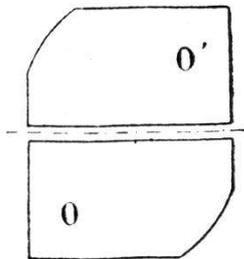


Figure 6.

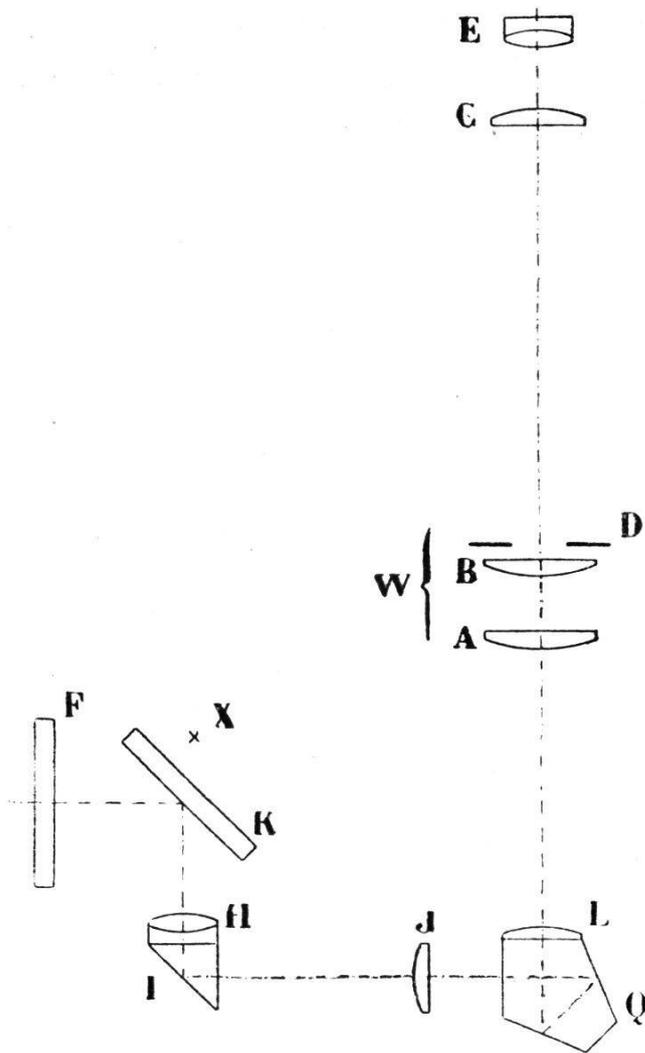


Figure 8.

Une fois la lecture de distance effectuée, l'opérateur revient à la position visée sans grossissement, rectifie s'il y a lieu la direction et pique sur le papier, le long de la règle rapporteur, la distance obtenue. C'est là évidemment un avantage, mais aussi un point faible de l'instrument en ce sens que le rayon d'action du Goniostadigraphe autour d'un station sera forcément limité.

Les figures 5 à 8 enfin se rapportent à l'optique de l'alidade et à la marche des rayons lumineux. Les figures 6 et 7 représentent les vues en plan des deux moitiés

d'objectif 0 et 0' telles qu'elles sont disposées et du jeu de prismes placés à la base de l'instrument. La « visée sans grossissement » est schématisée par la figure 8, où Q désigne le prisme culbuteur et J une lentille réticulée. Ces mêmes éléments sont tracés en pointillé fin sur la figure 5, laquelle se rapporte à la position « lecture de distance » soit la visée avec grossissement variable.

Dans sa forme actuelle, le Goniostadigraphe est susceptible de grands services, notamment pour des buts techniques; son adaptation aux mensurations cadastrales, dans certains cas et après certaines modifications dans la construction, n'est en outre pas exclue.

A. A.